



La charte des engagements fondamentaux des FDF pour les élections communales d'octobre 2012

Les candidats FDF aux élections communales d'octobre 2012 ont plus que jamais la volonté d'être des gestionnaires communaux soucieux de l'intérêt général.

Les FDF ont le respect de la démocratie et des valeurs démocratiques. Ils refuseront toujours de constituer des listes ou de former des alliances pour les majorités communales, avec des partis, des candidats ou des élus racistes, xénophobes, négationnistes ou nationalistes.

Les candidats FDF aux élections communales prennent les engagements suivants et invitent celles et ceux qui veulent les rejoindre sur des listes communes à y souscrire:

- respecter les **principes démocratiques**, tels qu'énoncés par la Constitution belge, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, la Charte européenne de l'autonomie locale et les traités internationaux garantissant les libertés fondamentales ;
- respecter le **suffrage universel** (un homme/une femme = une voix) et, en conséquence, refuser de mettre en œuvre, au plan communal, tout mécanisme qui viserait à fausser la représentation correcte du suffrage universel au sein du conseil communal ;
- faire respecter le principe de la **laïcité politique** et de l'indépendance de l'autorité publique, garantissant le respect de la diversité des convictions philosophiques et religieuses ;
- appliquer le principe de l'**égalité homme/femme** et tendre vers une représentation égale des femmes et des hommes au sein des organes de gestion de la commune, par la désignation aux fonctions exécutives ou aux mandats représentatifs ;
- reconnaître la **diversité** culturelle, linguistique, philosophique, religieuse ou autre des citoyens vivant dans les communes bruxelloises, en veillant à ce qu'ils ne soient pas victimes de l'une ou l'autre forme de discrimination, telle que sanctionnée par la loi, de la part des autorités communales ou des services placés sous leur contrôle ;
- renforcer la **citoyenneté**, c'est-à-dire le droit de tout habitant établi légalement dans une commune de participer activement aux orientations de politique communale, notamment par la pratique de la démocratie participative au plan local. Le droit ainsi reconnu à chaque citoyen est corrélatif de l'obligation de respecter les valeurs démocratiques de l'Etat de droit et les obligations légales qui en découlent ;
- veiller au respect strict du principe de l'**égalité des citoyens** devant la loi et appliquer la loi sans discrimination.

Les candidats FDF poursuivront également les priorités suivantes dans la gestion des communes :

- veiller à l'**équilibre budgétaire** afin de garantir l'autonomie de la gestion communale ;

- adopter une **fiscalité communale équitable** qui encourage la qualité des services à la population et fasse participer à leur financement les utilisateurs extérieurs à la commune ;
- renforcer la **cohésion sociale** et développer des politiques de solidarité en faveur des personnes les plus fragilisées car la commune est le premier niveau de pouvoir efficace pour lutter contre la dualité sociale ;
- porter un **projet d'identité forte** de la commune pour favoriser la cohabitation harmonieuse entre tous les citoyens et prévenir les exclusions et l'isolement dont sont victimes notamment les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ;
- promouvoir la qualité de vie en appliquant les principes du **développement durable** et en adoptant les meilleures pratiques environnementales ;
- développer des services locaux d'accompagnement et de qualification des demandeurs d'emploi pour **renforcer leurs chances d'accès au marché du travail** ;
- reconnaître et soutenir le **réseau associatif local** qui contribue à renforcer les relations entre les citoyens ;
- maintenir, voire renforcer, le rôle essentiel des communes comme **pouvoirs organisateurs** des services d'enseignement, d'accueil de la petite enfance, de la culture, de l'aide sociale, du sport..., tous services indispensables ;
- renforcer la **sécurité publique** qui contribue à la qualité de la vie dans une commune ;
- favoriser **l'accès au logement** pour les revenus les plus faibles et moyens.

En outre, les FDF prennent des engagements spécifiques quant à l'avenir de la Région bruxelloise, de la périphérie et de la Région wallonne.

a. En ce qui concerne la Région bruxelloise :

Les candidats FDF considèrent que l'affirmation de Bruxelles comme Région à part entière dépend notamment de la bonne gestion des communes bruxelloises.

La Région et les 19 communes ne sont pas des pouvoirs concurrents mais complémentaires. Les forces politiques qui cherchent à opposer communes et Région, en niant tant les communes que la Région, sont celles qui travaillent contre les intérêts des Bruxellois. Aussi, les candidats FDF s'engagent à

- préserver le principe de **l'autonomie communale** et refuser toute fusion de communes, de zones de police ou de centres publics d'action sociale, sauf si elle résultait d'une adhésion des conseils communaux après consultation des populations des communes concernées ;
- défendre Bruxelles comme **région à part entière** et collaborer avec les autorités régionales bruxelloises lorsqu'elles poursuivent cet objectif ;
- **refuser toute cogestion de la Région bruxelloise et des communes**, et toute intervention de la Région flamande ou de la Communauté flamande en dehors de leurs compétences ;
- **refuser le carcan qui enferme Bruxelles en Flandre** et prendre les initiatives qui permettent de briser ce carcan et de préparer l'élargissement de la Région bruxelloise, condition essentielle pour qu'elle soit une Région à part entière. A cette

fin, les communes bruxelloises doivent renforcer, par toute initiative, les liens qui les unissent aux communes de la périphérie bruxelloise et aider à faire respecter les droits des 150.000 Francophones de la périphérie ;

- affirmer que **les communes bruxelloises font partie intégrante de la Fédération Wallonie-Bruxelles** et développer des collaborations tant avec les autorités de la Fédération qu'avec les pouvoirs locaux de Wallonie.
- affirmer, par les mesures appropriées, le **soutien des autorités communales aux bourgmestres non-nommés** de la périphérie bruxelloise et concourir au respect de la volonté des électeurs des communes concernées.

Les candidats FDF ont toujours affirmé la primauté du principe de la liberté linguistique et du libre usage des langues par les citoyens. En conséquence, ils seront attentifs à :

- respecter les **droits linguistiques individuels** des citoyens, conformément à leur volonté librement exprimée ;
- améliorer la gestion des services communaux par le principe du **bilinguisme des services** et répartir les agents de chaque régime linguistique en fonction du volume des affaires traitées respectivement en français ou en néerlandais ;
- reconnaître l'usage de **langues internationales** afin de renforcer la qualité de l'accueil des citoyens dans les communes. Ces langues n'ont pas le statut de langue officielle mais leur maîtrise par des agents communaux doit être encouragée.

b. En ce qui concerne la Périphérie bruxelloise :

Les candidats FDF considèrent que les principes suivants doivent être mis en œuvre dans la gestion des communes de la périphérie :

- accepter le principe de l'organisation d'une **consultation populaire** dans les communes à régime linguistique spécial – Crainhem, Drogenbos, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel, Wezembeek-Oppem – pour permettre aux citoyens de se prononcer sur l'appartenance de leur commune à la Région bruxelloise et soutenir cette exigence lors de toute négociation institutionnelle à venir ;
- défendre l'application pleine et entière et sans réserve de la **Convention-cadre pour la protection des minorités nationales**, et mettre en œuvre les résolutions et recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (réf. résolution 1301 du 26 septembre 2002) ;
- ne pas remettre en cause **l'utilisation du français** par les conseillers communaux lors des séances du conseil communal d'une commune à régime linguistique spécial, conformément à l'arrêt du 10 mars 1998 de la Cour d'arbitrage (Cour constitutionnelle).

Dans les conseils communaux des communes sans facilités, l'usage du français ne peut pas être davantage interdit car l'article 30 de la Constitution garantit la liberté de l'usage des langues en Belgique ;

- soutenir le Collège des bourgmestre et échevins d'une commune à régime linguistique spécial lorsqu'il veille à faire respecter l'application correcte des lois sur

l'emploi des langues en matière administrative et à **préserver les droits linguistiques des populations francophones de la commune** ;

- dans les communes dont le bourgmestre n'est toujours pas nommé (Crainhem, Linkebeek, Wezembeek-Oppem), défendre de manière inconditionnelle la candidature du bourgmestre pressenti et tenir en échec toute tentative d'ingérence des autorités flamandes qui, par l'adoption d'éventuels nouveaux décrets ou circulaires ou toute autre mesure administrative, chercheraient à **porter atteinte au respect du suffrage universel** ;
- demander le soutien des autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que **l'enseignement fondamental francophone** dans les communes à régime linguistique spécial (en ce compris les relations avec les centres PMS, l'inspection pédagogique, la gestion administrative...) soit sauvegardé et puisse se développer ;
- inviter les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des régions wallonne et bruxelloise et des autres entités publiques (provinces, communes) à soutenir, par tout moyen, notamment financier, les associations francophones qui, en périphérie bruxelloise, permettent aux habitants de **bénéficier de service en français** (culture, sport, jeunesse, aide aux personnes...).

c. En ce qui concerne la Région wallonne :

Les candidats FDF sont particulièrement attachés à **l'affirmation de la Wallonie** à laquelle les communes doivent contribuer. La prospérité de la Wallonie, son redéploiement économique et social, son rayonnement intellectuel dépendent d'un projet fédérateur, rassemblant toutes les forces créatrices wallonnes. **Ce projet fédérateur ne pourra réussir que si la gestion publique est exemplaire.** Les candidats FDF s'engagent à assumer les responsabilités publiques qui leur seraient confiées dans le strict respect de cette exigence.

L'unité de la Wallonie et de Bruxelles doit se renforcer car seule la Fédération des deux régions donnera une ambition nouvelle à tous les Francophones. **La Fédération Wallonie-Bruxelles doit prendre appui sur les communes et celles-ci doivent pleinement collaborer avec elle.**

Le moment est venu de donner un **destin commun à la Wallonie et à Bruxelles** pour qu'unies, elles ne subissent plus la volonté dominante du nationalisme flamand et s'émancipent pour redonner de la dignité et de l'espoir à tous les Wallons et les Bruxellois.

En conclusion, les FDF demandent à ceux qui veulent les rejoindre sur des listes communes de souscrire à ces engagements essentiels.